

CONSEIL MUNICIPAL

25 mai 2012

Nombre de Conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 13

Le Conseil Municipal dûment convoqué le seize mai deux mil douze, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-cinq mai deux mil douze, à dix-huit heures quarante-cinq, sous la présidence de Monsieur Daniel GRAVELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: Isabelle BERLIN, Rémi CHABANNE, Daniel GRAVELET, Valérie JUGAND, Philippe FROMION, Sandrine LEZIAN, Pascal MILLET, Claude MOREAU, Francis PONS, Nathalie DUBOIS, Mireille TURPIN.

EXCUSES : Yves MASSEREAU, Catherine PAQUET

ABSENT : Guillaume OPIGEZ

POUVOIRS : Yves MASSEREAU donne pouvoir à Claude MOREAU,
Catherine PAQUET donne pouvoir à Francis PONS,

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Pascal MILLET.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du 24 février 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

1 – Subventions diverses

M. le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions suivantes à l'association :

* Olympique Morthomiers : 1 700 €

Cette subvention servira à organiser les fêtes communales (carnaval, fête de la musique et 14 juillet).

POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

2 – ONE

Le Maire propose que la vente de taillis des parcelles 1C et 6 C soit proposée à des affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- La délivrance à la commune des parcelles 1C et 6C,
- L'exploitation en sera effectuée, après partage sur pied, par les affouagistes sous la responsabilité des 3 garants dont les noms suivent : Daniel GRAVELET, Yves MASSEREAU et Claude MOREAU,
- Ces derniers seront soumis solidairement à la responsabilité déterminée à l'article L 138.12 du Code Forestier,
- L'abattage et le façonnage devront être terminés pour le 15 avril 2013, la vidange devra être terminée pour le 1^{er} septembre 2013. Faute d'avoir exploité leur lot ou enlevé les bois, les affouagistes seront déchus des droits qui s'y rapportent (art. L 145.1 du Code Forestier).

POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 CONTRE : 0

3 – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal,

Monsieur Pascal MILLET, Adjoint aux finances, expose les raisons justifiant la décision modificative N°1 pour 2012 : il s'agit de reporter au centime d'€ près le montant des excédents de fonctionnement et d'investissement des exercices précédents.

R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	0.11 €
R 1321	Etat et établissements nationaux	-0.11 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	-0.40 €
R 6419	Remboursements sur rémunération du personnel	0.40 €

POUR : 13

ABSTENTIONS :

CONTRE :

4 – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état des titres irrécouvrables transmis par M. le Trésorier pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

- 109.60 au titre de l'exercice 2012,
- 442.80 au titre de l'exercice 2011,
- 27.40 au titre de l'exercice 2011
- 20.40 au titre de l'exercice 2010,
- 40.80 au titre de l'exercice 2010,
- 73.50 au titre de l'exercice 2010,
- 261.80 au titre de l'exercice 2009,
- 105.40 au titre de l'exercice 2008,
- 17.70 au titre de l'exercice 2008

Après en avoir délibéré,

ADMET en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :
soit un total de **1 099.40 €**.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2012 :
Chapitre 65 – compte 654.

POUR : 13

ABSTENTIONS :

CONTRE :

5 – Lotissement La Catherine

La Société Francelot a annoncé ne plus vouloir suivre le dossier d'aménagement du lotissement La Catherine.

L'ancien Directeur régional de Francelot, M. Vincent CROUGNEAU, est en train de créer sa propre société d'aménagement et propose à la Municipalité de reprendre l'aménagement du lotissement.

Le rétroplanning présenté par M. CROUGNEAU annonce une mise en vente des parcelles dès avril/mai 2013.

POUR : 11

ABSTENTIONS : 2

CONTRE :

- **Bâtiment multi-activités**

M. le Maire fait le point sur la procédure de marché public :

- publication de l'appel d'offres le 21 mai 2012 au BOAMP, le Berry Républicain et le site e-marchéspublics.com,
- réception des offres jusqu'au 15 juin à 16h00,
- Réunion de la « Commission d'ouverture des plis » le 15 juin à 18h00,
- Commission d'attribution le 28 juin à 18h00,
- Conseil municipal le 29 mai à 18h45.

- **Reprise du Club de Tennis**

Le Club de Tennis a été mis en sommeil durant 1 an. L'Assemblée générale va se réunir le 1^{er} juin à 18h30 pour élire un nouveau Président et un nouveau Bureau. Il est souhaité que les terrains de tennis soient mis à disposition du Club et soient ouverts à la population marémortaine en dehors des heures d'utilisation du Club. La commune se charge de remettre en état les courts de tennis.

- **Les 10 ans de l'agglomération**

Fête intercommunale à Bourges le 6 octobre prochain pour fêter les 10 ans d'existence de l'Agglomération Bourges Plus. Chaque commune prévoit une équipe de 10 personnes pour la mise en place d'activités à l'intention du public + 1 personne qui a un don artistique représentant la commune sur scène durant ¼ d'heures/ 20 minutes.

6 - Concert Rock le 6 octobre

M. le Maire annonce l'organisation d'un festival rock le 6 octobre 2012 regroupant 4 groupes. Le montant estimatif des dépenses est de 2 000 €.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

7 – Candélabres réparés par le SDE 18

M. le Maire explique que le SDE 18 propose à la commune de prendre intégralement le financement de deux candélabres rue du Clos Pelvet - 1 qui dysfonctionne et 1 qui a été percuté par un véhicule l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette prise en charge par le SDE 18.

POUR : 13

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

8 – Centre aéré été 2012 – suppression du transport et financement de la garderie

M. le Maire explique que, chaque année, la Commune de Morthomiers met gratuitement à disposition des enfants, sur la période juillet/août, un moyen de transport pour se rendre au centre aéré.

Au fur et à mesure des années, il est constaté que ce transport coûte très cher et reste très peu utilisé. Par conséquent, il sera proposé aux familles la gratuité de la garderie du centre, matin et soir, en lieu et place du transport habituellement proposé.

DIVERS :

- Pascal MILLET dresse un bilan du plan énergie de Bourges Plus et présente les axes d'efforts travaillés (déplacements, consommation d'énergie des bâtiments). La réflexion est en cours,
- Pascal MILLET fait le point sur le Plan de Déplacement Urbain dont l'objectif est de développer les moyens de transport autres que l'automobile (sécurisation des déplacements Piétons/vélos, développement des transports en commun),
- Catherine PAQUET demande ou en est le CDD de Claudette PERRET et souhaite obtenir des précisions sur la procédure de recrutement. Le CDD de Madame PERRET court jusqu'au 4 juillet 2012 inclus. La procédure de recrutement d'une remplaçante à compter de septembre est en cours. Les candidatures sont acceptées jusqu'au 1^{er} juin 2012 et les candidat(e)s seront reçus dans la semaine suivante avec la Directrice de l'école,
- Trou dans la voie publique près du passage à niveau. Courrier à rédiger à la Chapelle Saint Ursin et à la DDT (M. Lefevre) pour le bouchage,
- Question des emplois d'été. Où en sommes-nous ? Un seul candidat à un emploi saisonnier pour le moment. Francis PONS propose de diffuser l'information sur l'ouverture de 2 emplois saisonniers à pourvoir en juillet/août,
- Isabelle BERLIN s'interroge sur la fréquence des réunions de la « Commission Jardin ». Voir avec Guillaume OPIGEZ pour relancer le travail. Demander à GSM si possibilité d'alimenter la Margelle en eau durant l'été.
- Francis PONS demande quels sont les risques liés au prêt de 400 000 € au Crédit Agricole. Il demande de vérifier que le taux fixe n'est pas indexé sur le franc suisse,
- Pascal MILLET demande à ce que tout incident ou fait important survenant sur la commune fasse l'objet d'une information à l'ensemble des élus.

Séance levée à 21h00